

# DÉLIBÉRATIONS

2016

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 MAI 2016

Le conseil municipal d'Uvernet-Fours, régulièrement convoqué s'est réuni le 3 mai 2016 à 18 h au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick BOUVET, maire de la commune.

*Convocation en date du 28 AVRIL 2016*

Etaient présents : ALLEMANDI Gérard ESTRAYER Philippe GOUTAGNY Michel MEYRAN Jean Jacques ROUX Marius VERDIER Sylvain

Etaient absents : AYMARD Robert BOISSE Sandrine CAHEN Alain DEBEUX Yannick GARINO Christian LE HIR Mathilde VAGINAY Bruno

Pouvoir (s) : CHAUVET Céline à BOUVET Patrick

Secrétaire de séance : MEYRAN Jean Jacques

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 MARS 2016

Le maire fait un rappel des décisions prises lors du conseil du 15 mars.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte rendu.

## OBJET/ DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL

Après explication du maire, les conseillers municipaux à l'unanimité modifient le budget comme suit :

### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
<b>Fonctionnement</b>				
011	605		Achats de matériel, équipements et travaux 2	14 400,00
011	6227		Frais d'actes et de contentieux	4 000,00
65	6531		Indemnités	2.250,00
65	6533		Cotisations de retraite	105,00
022	022		Dépenses imprévues	5 879,00
023	023		Virement à la section d'investissement	16 010,00
<b>Investissement</b>				
040	2132	OPFI	Immeubles de rapport	7 139,00
040	21534	OPFI	Réseaux d'électrification	12 200,00
040	2188	OPFI	Autres immobilisations corporelles	861,00
21	21534	189	Réseaux d'électrification	650,00
21	21538	189	Autres réseaux	1 508,00
21	2188	240	Autres immobilisations corporelles	1 500,00
21	21534	248	Réseaux d'électrification	-8 966,00
Total				<b>57 536,00</b>

### COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
<b>Fonctionnement</b>				
002	002		Résultat d'exploitation reporté	3 637,91
74	7411		Dotations forfaitaires	-611,00
74	74121		Dotations de solidarité rurale	20 213,00
74	74127		Dotations nationales de péréquation	-2 199,00
74	74838		Autres attributions de péréquation, compensat...	1 353,09
042	722		Immobilisations corporelles	20 200,00
<b>Investissement</b>				
041	1327	OPFI	Budget communautaire et fonds structurels	-280 000,00

# DÉLIBÉRATIONS

2016

10	10222	OPFI	FCTVA	-1 068,00
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	16 010,00
13	1327	256	Budget communautaire et fonds structurels	280 000,00
Total				57 536,00

Le conseil précise que la somme de 3637.91 € au compte 002 correspond à l'excédent de fonctionnement du budget CCAS dissous par délibération du 15 mars 2016.

## N° 3/04/2016

### ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DELEGATION SERVICE PUBLIC

Le maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de constituer une commission chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres lors d'une délégation de service public.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, elle est constituée du maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil et trois suppléants, élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411.5

Décide de procéder à l'élection de trois membres titulaires et trois membres suppléants de la commission de délégation de Service Public à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

#### Membres Titulaires :

Nombre de votants : 8

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Siège à pouvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir)

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste 1	8			8

Proclame élus les membres de la commission de délégation de service publics suivants :

- Monsieur GOUTAGNY Michel
- Monsieur ESTRAYER Philippe
- Monsieur ROUX Marius

#### Membres suppléants

Nombre de votants : 8

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 8

Sièges à pourvoir : 3

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste 1	8			8

Proclame élus les membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

- Monsieur VERDIER Sylvain
- Monsieur ALLEMANDI Gérard
- Monsieur MEYRAN Jean Jacques

**N° 4/04/2016**

## **OBJET/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Le maire rappelle que la commune possède un tableau des emplois communaux qu'il convient de modifier en créant une filière « POLICE ».

En effet le maire propose de créer un poste de brigadier par détachement à compter du 1<sup>er</sup> mai.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux à l'unanimité décident :

- De modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

### **FILIERE POLICE**

SERVICE	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES	D H T	POSSIBILITE DE POURVOIR PAR UN NON TITULAIRE
POLICE	POLICIER MUNICIPAL	BRIGADIER BRIGADIER CHEF	35	NON

- De créer un poste de brigadier à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016
- De déclarer la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion
- De dire que la création de cet emploi induira automatiquement les grades d'avancement correspondants.

**N°5/04/2016**

## **OBJET/ANNULATION DES TITRES EMIS A L'ENCONTRE DE MONSIEUR DECLEMENTI ALAIN ET DE FIDELIA ASSISTANCE**

Monsieur le maire informe les conseillers qu'un titre exécutoire portant le N°518 d'un montant de 2972.66 €, émis le 30.09.2013 par la commune à l'encontre de Monsieur DECLEMENTI Alain est à ce jour impayé malgré les poursuites faites par la Trésorerie.

Après enquête, il s'avère que cette personne est insolvable.

Après délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents :

- Décident d'annuler ce titre d'un montant de 2972.66 € -imputation budgétaire compte 673-

De plus, la commune a émis deux titres exécutoires à tort à l'encontre de l'assurance FIDELIA ASSISTANCE pour des secours sur pistes, à savoir :

- Le titre 404 de 2010 d'un montant de 435 €
- Le titre 178 de 2013 d'un montant de 170 € somme qui n'est pas pris en charge par l'assurance et dont les coordonnées du blessé n'ont pas été renseignées.

Après délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents :

- Décident d'annuler les titres N°404 et 178

N°6/04/2016

## OBJET / RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET ELABORATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La commune d'Uvernet - Fours souhaite engager une rénovation énergétique de son éclairage public. Cette action s'inscrit à la fois comme une contribution opérationnelle et concrète aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial Départemental pour lequel la commune est un partenaire direct, à la Stratégie Territoire à Energie Positive portée par le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ainsi qu'à la Charte du Parc National du Mercantour en matière de préservation de l'environnement nocturne.

Cette opération vise la rénovation énergétique par la réalisation d'investissements priorités suivant l'audit énergétique de l'éclairage public réalisé par le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance suivant le cahier des charges de l'ADEME. Il s'agit du remplacement de 430 candélabres énergivores utilisant la technologie aux vapeurs de mercure par des équipements performants utilisant la technologie LED. Cette rénovation énergétique permettra d'économiser 40% de l'énergie consommée par l'éclairage public de la commune.

La volonté de la commune en la matière se traduit dès aujourd'hui par la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation de la population mais aussi des commerçants, ainsi notre candidature au Label Ville et Village Etoilé a été acceptée par l'ANPCEN qui nous a délivré en 2016 et pour une période de 4 ans le label « VILLAGES ETOILES » avec 2 étoiles.

Les investissements nécessaires à cette opération s'élèvent à 272.918,00 euros aux quels il faut rajouter 10% de frais de maîtrise d'œuvre et de frais d'étude, notamment sur la conformité électrique des réseaux, soit un total de 300.209,80€.

Après avoir entendu l'exposé du projet et en avoir délibéré les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le projet tel que présenté
- Décident de demander les subventions aux partenaires financiers « Conseil Départemental et Etat dans le cadre du FILP »
- Approuvent le plan de financement ci-après

Plan de financement rénovation énergétique de l'Eclairage Public d'Uvernet - Fours							
	dépenses	recettes					
postes de dépenses	coût HT	Taux subvention CD04	subvention CD 04 (€)	Taux subv. FIPL	Subvention FIPL (€)	Taux autofinancement	Autofinancement (€)
Remplacement des lanternes de style	76.182,00 €	20%	15.236,40€	60%	45.709,20 €	20%	15.236,40
Remplacement des lanternes sur mat	106992,00 €	20%	21.398,40€	60%	64.195,20 €	20%	21.398,40
Remplacement des lanternes routières	89.744,00€	20%	17.948,80 €	60%	53.846,40 €	20%	17.948,80
10% maîtrise d'œuvre et frais d'étude	27.291,80€	20%	5.458,36€	60%	16.375,08€	20%	5.458,36
<b>Total</b>	<b>300.209,80€</b>		<b>60.041,96€</b>		<b>180.125,88€</b>		<b>60.041,96</b>

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours mois et an que dessus.

N°7/04/2016

## OBJET/ PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REHABILITATION DU CENTRE EQUESTRE

Le maire informe les conseillers municipaux que le centre équestre appartenant à la commune et situé au lieu-dit Terres Neuves sur la commune de Saint-Pons a été construit en 1983.

Ce bâtiment comporte en autres des box, un club-house, un manège couvert et une carrière de dressage.

Cette structure mérite une restructuration complète pour offrir une prestation de qualité tant au futur gérant qu'aux pratiquants équestre de la vallée et des touristes qui y séjournent.

En collaboration avec le Pays S.U.D, le maire propose aux conseillers municipaux :

- D'inscrire ce projet dans le programme Espace Valléen du Pays S.U.D afin de restructurer la filière équestre dans le domaine du tourisme et demander des financements à nos partenaires.

Après avoir entendu l'exposé du maire, les conseillers municipaux l'unanimité des membres présents décident :

- D'autoriser le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour présenter ce dossier de restructuration du centre équestre dans le cadre du programme « Espace Valléen
- De mettre en œuvre toutes les procédures dans le cadre d'un marché public
- De fixer à 414 456 € TTC le plafond maximal de ce projet et d'annuler le projet si les partenaires financiers ne valident pas les demandes de subventions
- D'adopter le budget prévisionnel et le plan de financement détaillés ci-dessous.

### Budget prévisionnel

Détail des postes de dépenses	Montant (€) TTC
Préparation de chantier	6 920
Carrières extérieures	49 868
Voiries cheminement	39 312
Paddock	44 540
Réseaux	65 562
Signalétique et mobilier urbain	1 580
Manège couvert intérieur	17 190
Aire de douche extérieure	3 600
Box extérieurs/abris stockage	82 684
Club house	32 520
Sanitaires	13 200
Sellerie-communs	7 740
Electricité	32 040
Plomberie	12 000
Box intérieurs	5 700
<b>Total de l'opération</b>	<b>414 456</b>

### Plan de financement

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
DESIGNATION	MONTANT	PARTENAIRES FINANCIERS	MONTANT TTC
TRAVAUX	414 000	FEDER	207 000
		REGION	41 400
		DEPARTEMENT	41 400
		ETAT	41 400
		COMMUNE	82 800
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>414 000</b>	<b>TOTAL RECETTES TTC</b>	<b>414 000</b>

- Disent que la totalité du montant sera inscrit au budget au compte 2132
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue des contrôles français et communautaires
- De solliciter une aide de l'Europe au titre du programme Opérationnel Interrégional massif des Alpes (POIA)
- De s'engager à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

**N°8/04/2016**

**OBJET/ PROPOSTION D'ELECTION D'UN ADJOINT**

Le maire propose aux conseillers d'élire un nouvel adjoint.

Après discussion, le maire demande aux conseillers si quelqu'un souhaite se présenter comme adjoint :

Monsieur GOUTAGNY Michel est seul candidat

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Une fois le vote fini il est procédé au dépouillement

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 8 (7 présents dont un pouvoir)

Michel GOUTAGNY : 8 voix pour

Monsieur MICHEL GOUTAGNY est élu 4eme adjoint.

En conséquence le tableau du conseil est modifié comme annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jour mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Patrick BOUVET

DÉPARTEMENT  
ALPES DE HAUTE PROVENCE.....

COMMUNE :

Communes de moins  
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT  
BARCELONNETTE

D'UVERNET-FOURS.....

Effectif légal du conseil municipal

15.....

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

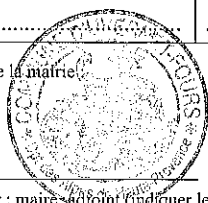
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Monsieur .	BOUVET PATRICK	02/04/1964	04/04/2014	271
Premier adjoint	Madame .	BOISSE Sandrine	17/06/1969	04/04/2014	257
Deuxième adjoint .....	Monsieur	ESTRAYER Philippe	04/02/1944	04/04/2014	267
Troisième adjoint.....	Monsieur .	ROUX Marius	28/02/1949	04/04/2014	250
Quatrième adjoint.....	Monsieur	GOUTAGNY Michel	13/04/1946	30/03/2014	251
Conseiller .....	Monsieur	ALLEMANDI Gérard	29/03/1951	23/03/2014	257
Conseiller .....	Monsieur	VAGINAY Bruno	02/06/1963	23/03/2014	256
Conseiller .....	Monsieur	VERDIER Sylvain	21/09/1974	23/03/2014	246
Conseiller .....	Monsieur	AYMARD Robert	30/07/1942	23/03/2014	241
Conseiller .....	Monsieur	GARINO Christian	07/11/1952	23/03/2014	238
Conseiller .....	Monsieur	DEBEUX Yannick	20/05/1967	23/03/2014	238
Conseiller .....	Monsieur	CAHEN Alain	28/02/1949	30/03/2014	256
Conseiller .....	Monsieur	MEYRAN Jean Jacques	23/04/1949	30/03/2014	253
Conseiller .....	Madame	CHAUVET Céline	12/07/1983	30/03/2014	253
Conseiller .....	Madame	LE HIR Mathilde	23/10/1989	30/03/2014	253
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Cachet de la mairie



Certifié par le maire,  
A, UVERNET-FOURS , le 3 MAI 2016

<sup>1</sup> Préciser : maire-adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.